

Le 9 novembre 2023, la CGT a organisé une journée d'étude en partenariat avec le CESE (Conseil Économique Social et Environnemental) "**Investir dans le secteur du soin et du lien aux autres : un enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes**".

## **Présentation du métier d'AESH**

**par Virginie SCHMIDT, Pôle AESH CGT Éduc'action**

Le métier d'Accompagnant·es d'Élèves en Situation de Handicap (AESH), initialement appelé Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS), est relativement récent à l'École et a connu de nombreuses évolutions depuis sa création.

Que cela soit pour un accompagnement individuel, mutualisé ou collectif notre rôle est aujourd'hui essentiel au sein de tous les établissements scolaires. Sans nous, il est difficile voire impossible de rendre l'École accessible à tous ces élèves aux profils variés.

### **En évolution constante**

En 2002 on dénombrait 6 000 AVS, 43 000 en 2018, plus de 132 000 AESH en 2021.

En 2009 il y avait environ 190 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu dit "ordinaire" dont 53 000 bénéficiant d'un accompagnement individuel. A la rentrée 2021 ils et elles étaient 436 000 dont la moitié nécessitent un accompagnement individualisé.

Les AESH majoritairement des femmes (93%) représentent le 3<sup>e</sup> corps en nombre à exercer des missions pérennes au sein de l'Éducation nationale et plus de 80% sont titulaires d'un bac à bac+ 4. Nous cochons toutes les cases pour accéder à un statut de fonctionnaire de catégorie B. Malgré cela ce statut reste toujours refusé par un ministère qui s'obstine à ne pas reconnaître notre valeur professionnelle.

Concrètement, nous représentons un service public mais si mal rémunéré·es que nos

salaires doivent être complétés par des prestations sociales comme par exemple la prime d'activité.

Nous sommes la catégorie la plus précaire qui exerçons au quotidien un métier pourtant indispensable. Les AESH restent condamnées, même avec plusieurs années d'ancienneté, à des salaires extrêmement faibles (temps partiels imposés, une moyenne de 24h de travail hebdomadaire en présence élève pour environ 900 euros nets par mois) et à une retraite proche des minima sociaux. Nous sommes maintenu·es dans la précarité tout au long de notre vie.

Ces derniers mois, les diverses annonces pour "améliorer" nos conditions salariales ne sont qu'un leurre. Cela ne répond pas à l'urgence d'une vraie revalorisation salariale ! Aucune prime ne remplacera jamais un vrai salaire. De plus ces annonces ne résolvent en rien l'absence d'attractivité, les démissions en cascade, les licenciements pour inaptitude, et les burn-out se multiplient. Un CDI après 3 ans au lieu de 6 n'y change rien.

Nous sommes la catégorie au sein de l'Éducation nationale qui recourt le plus à des demandes d'aides sociales tant notre condition d'emploi est honteuse. Notre métier qui constitue un des piliers de l'école inclusive ne nous permet toujours pas de vivre dignement. Pire, la crise inflationniste aggrave notre quotidien déjà peu glorieux.

Se nourrir, se loger, se chauffer, se déplacer, se soigner sont des combats au quotidien.

Nous luttons pour ne rien laisser paraître auprès des élèves que nous accompagnons. **Mais dans quelles conditions ?**

**1/ Tout d'abord le cadre d'emploi au sein des PIAL** (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) ont indéniablement dégradé les conditions de travail des AESH et d'accompagnement des élèves.

Ces PIAL sont des outils de gestion purement comptables dont le but est de faire accompagner plus d'élèves par le plus petit nombre possible d'AESH sur des périmètres de plus en plus étendus. Sous prétexte de « mutualisation » et de « flexibilité », il s'agit de maximiser le nombre d'élèves suivi·es par chaque AESH, tout en réduisant drastiquement le

nombre d'heures d'accompagnement par élève. Actuellement il est considéré comme "normal" par le gouvernement d'accompagner 6 élèves et plus pour un contrat de 24h. Le calcul des heures d'accompagnement pour chacun fond comme neige au soleil avec une exigence d'autonomie en "marche forcée".

Pour preuve, les annonces faites par le Président lors de la Conférence Nationale du Handicap dans le cadre de l'acte II de l'École inclusive prévoit une diminution du nombre d'AESH dans les écoles aux fins d'alléger le coût salarial du budget de l'Éducation nationale et pour les mettre à disposition des collectivités territoriales !

Le changement de nom de PIAL à PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) n'annonce pas d'amélioration dans nos conditions de travail, pire l'article 53 du Projet de Loi de Finances passé à coup de 49/3, prévoit que ces PAS prennent la main sur la détermination des heures d'accompagnement à la place des MDPH.

Nous refusons d'être de simples variables d'ajustement et exigeons un vrai statut pour une vraie reconnaissance de notre métier.

Nous ne souhaitons pas travailler plus mais mieux et répondre au gouvernement qualité quand il exige la quantité !

## **2/ A ce cadre d'emploi s'ajoute des élèves au profil de plus en plus difficile**

Ils sont divers, variés, visibles ou invisibles, complexes. Leur situation de handicap s'exprime parfois par des comportements qui se révèlent par de la violence et cela nécessite une technicité qui ne s'improvise pas !

DYS, TOC, TAC, TDAH, TSA et bien d'autres, tous ces sigles cachent une multitude de profils et un accompagnement différent qui doit s'adapter à chacun d'eux.

La mutualisation nuit à la qualité de l'accompagnement de ces élèves et dégrade également nos conditions de travail.

Depuis quelques années, les fermetures et/ou le manque de place dans les dispositifs spécialisés (ULIS, DITEP, IME, ... ) rend la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu dit "ordinaire", extrêmement plus difficiles et ne respecte pas leurs réels besoins.

Les profils des élèves en classe sont plus complexes. Le maintien en classe est parfois impossible dans le contexte actuel et les AESH sont souvent en premières lignes pour gérer les situations de crises. Par "crises" il faut admettre qu'elles peuvent avoir un caractère violent et le plus souvent c'est l'AESH qui doit trouver les solutions pour placer l'élève, et les autres en sécurité.

Les AESH n'ont toujours pas accès à une formation qualifiante avant leur prise de poste et se retrouvent souvent dès leur premier jour plongé-es en plein chaos. Exemple : 4 élèves avec 4 handicaps différents sur 2 établissements différents. On ne s'en rend peut-être pas compte sur le papier mais en réalité, c'est violent, maltraitant. Nombre d'entre nous abandonnent avant la fin de la première semaine si ce n'est pas de la première journée. Cela traduit une perte de sens de notre métier.

L'inclusion de tous les élèves en situation de handicap en milieu ordinaire doit se faire dans des conditions d'accueil dignes et respectueuses des besoins de chacun. Sur ce point l'Éducation Nationale est encore en phase de « bricolage organisé », indigne de l'enjeu que représente la scolarisation des élèves en situation de handicap. Aujourd'hui encore rien n'est adapté, ni les salles de classe, ni la formation des personnels, ni les effectifs.

Pour conclure cette présentation du métier qui est le mien, j'ajouterai que nous sommes le premier lien entre les élèves que nous accompagnons, les autres élèves et le reste de la communauté éducative. Au quotidien, j'encourage, je guide, je rassure, je recentre, je recadre aussi parfois, toujours avec bienveillance. Je prends des notes, j'observe, je rends des comptes, je fais des propositions dans les adaptations, les aménagements, j'assiste aux réunions de concertation qui concernent les élèves que j'accompagne. Je suis la personne qui passe le plus de temps aux côtés des élèves concernés. Ma parole doit être prise en compte.

Les AESH sont devenu-es des acteur·trices visibles incontournables pour favoriser la réussite des apprentissages de ces élèves dont il a été déterminé que leur situation nécessitait une aide humaine. Nous sommes celles et ceux qui participent grandement à la relation avec les autres, élèves comme adultes.

La revalorisation et la reconnaissance du métier d'AESH sont donc non seulement nécessaires mais elles doivent s'imposer comme une évidence et une exigence de justice, au vu de l'expertise et la technicité requises, des responsabilités assurées, et de la pénibilité dans laquelle s'exerce ce métier.

la CGT Educ'action, soutient l'école inclusive et le droit à la scolarité. Elle revendique :

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique d'État, de catégorie B, pour reconnaître le métier d' AESH ;
- L'abandon du projet portant sur le cumul des emplois ;
- Un contrat de 24h d'accompagnement élève correspondant à un temps plein ;
- Un salaire de début de carrière d'1,4 fois le SMIC
- L'abandon immédiat des PIAL comme des futurs PAS et de la politique de mutualisation ;
- une formation professionnelle initiale qualifiante de 24 mois à la hauteur des nombreuses connaissances et savoir-faire que requiert le métier
- Le recrutement des AESH permettant de couvrir les besoins de tou·tes les élèves en situation de handicap
- Primes REP et REP+ calculées sur les mêmes bases que celles des enseignant·es

Exemple, en REP, la part fixe est de 1106 € par an pour les AESH proratisée au temps de travail contre 1734 € pour les autres personnels **soit une différence d'environ 57 %**.

- **Abandon TOTAL du projet ARE (y compris sur la base du volontariat)**

Lors de la dernière Conférence Nationale *sur le Handicap*, on apprend la volonté du gouvernement de faire fusionner les AEd (assistant·e d'éducation) et les AESH, pour créer un métier d'accompagnant·e à la réussite éducative les ARE.

Le projet d'ARE (Accompagnant·e à la Réussite Éducative) est complètement déconnecté de la réalité. C'est un grand mépris que d'imaginer que les missions sont interchangeables. L'objectif du gouvernement c'est une fois de plus de faire des économies avec un·e AESH et un·e AEd pour le prix d'un seul personnel. Si le ministère parle de volontariat, les personnels auront-ils vraiment le choix ? Cette proposition confirme surtout le refus du ministère d'instaurer un vrai statut protecteur permettant une voie directe et sécurisante de recrutement à la hauteur des enjeux qu'il ne cesse d'afficher !